Médoc Mag

FICHE GRATUITE

Les gestes anti-incendie en forêt et autour de la maison

Débroussaillement, comportements en forêt et réflexes d'alerte dans le Médoc

saint-laurent-medoc.fr

GUIDE PRATIQUE MÉDOC MAG

Les gestes anti-incendie en forêt et autour de la maison

Débroussaillement, comportements en forêt et réflexes d'alerte dans le Médoc

Au sommaire

01 L'obligation de débroussaillement en bref
02 En forêt
03 Autour de la maison
04 En cas de fumée ou de feu
05 Fiche : suivi du débroussaillement
06 Sources

Édité par PRODIF pour Médoc Mag (saint-laurent-medoc.fr). Rédaction : La rédaction Médoc Mag. Version du 14 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les règles en vigueur, les notices des fabricants et l'avis d'un professionnel pour votre situation. Usage personnel ; reproduction et revente interdites.

CHAPITRE 01

L'obligation de débroussaillement en bref

- Concerne les terrains à moins de **200 mètres** de bois, forêts ou landes classés à risque d'incendie.
- Débroussailler sur au moins **50 mètres** autour de la construction, même chez le voisin.
- Jusqu'à **10 mètres** de part et d'autre des voies d'accès privées.
- En zone urbaine du PLU : **toute la parcelle**.
- Les modalités précises sont fixées par **arrêté préfectoral**.

CHAPITRE 02

En forêt

- [ ] Ne jamais faire de feu ni de barbecue en dehors des zones autorisées.
- [ ] Ne jamais jeter de mégot.
- [ ] Respecter les interdictions d'accès en période de risque.
- [ ] Stationner sans gêner les accès des secours.

CHAPITRE 03

Autour de la maison

- [ ] Débroussailler et entretenir chaque printemps.
- [ ] Élaguer les branches proches de la maison.
- [ ] Nettoyer gouttières et toitures des aiguilles de pin.
- [ ] Éloigner le bois de chauffage et les combustibles.
- [ ] Garder un accès dégagé pour les secours.

CHAPITRE 04

En cas de fumée ou de feu

1. Appeler le **18** ou le **112**, en précisant le lieu le plus exactement possible.
2. S'éloigner du feu sans prendre de risque.
3. Suivre les consignes des autorités.

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : suivi du débroussaillement

Date des travaux

Surface traitée

Entreprise ou intervenant

Prochain entretien prévu

RÉFÉRENCES

Sources

Service-public.fr — débroussaillement obligatoire
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33298

Préfecture de la Gironde
https://www.gironde.gouv.fr/

Géorisques
https://www.georisques.gouv.fr/